Réf. Farde e-Assemblées : 2654444

N° OJ : **13**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/05/2025

Objet : Convention - Jury / Exposition entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et l'asbl Centre bruxellois de la mode et du design (MAD).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la convention a pour objet de régler les modalités entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts
et l'asbl Centre bruxellois de la mode et du design (MAD) dans le cadre du jury de fin d'année et l'exposition des œuvres d'étudiants en Master 2 du cursus Design Texile du 5 juin au 14 juin 2025; Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : La convention - Jury / Exposition entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et l'asbl Centre bruxellois de la mode et du design (MAD) est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)